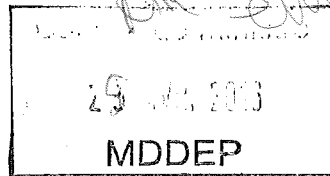


PROJET DE STABILISATION DE BERGE ET DE REPARATION DE STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT
EN BORDURE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	M ^{me} Martine Forest M. John Moseley M ^{me} Suzanne Binet-Audet
CR3.2	M ^{me} Denise Fillion
CR3.3	M. Guy Bourassa



Boucherville, le 21 avril 2016

Monsieur David Heurtel

Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiquesÉdificie Marie-Guyart, 30^e étage

675, boulevard René-Levesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de stabilisation des berges et de réparation de structures de soutènement en
bordure du fleuve St-Laurent par la ville de Boucherville

Monsieur le ministre,

Par la présente nous requérons la tenue d'une audience publique sur le projet cité en rubrique
et nous vous exposons les motifs qui soutiennent cette demande.

Nous sommes des citoyens résidents engagés depuis plus de trente ans dans la préservation et
le développement du secteur patrimonial de Boucherville et nous sommes très préoccupés par
le projet de stabilisation des berges tel que proposé par la ville de Boucherville.

Nous affirmons que le caractère naturel unique des berges du Vieux-Boucherville fait de l'allée
de villégiature victorienne et du village patrimonial un tout de très grande qualité. Cette
harmonie du lieu et le charme indescriptible que la Ville a su préserver au fil des ans se trouvent
mis en péril par le nouveau projet de réfection qui implique l'abattage de plusieurs arbres sur la
rive.

De tout le grand Montréal métropolitain, Boucherville a exceptionnellement su conserver une
authentique beauté dans un esprit de simplicité et de naturel propre aux villages riverains
anciens. C'est pourquoi toute intervention doit se faire avec énormément de sensibilité et de
rigueur afin de conserver cette qualité identitaire unique.

Pourrait-on renforcer et améliorer les structures de soutènement actuelles sans tout refaire à
neuf ? Les berges seraient moins piétinées et retournées par la machinerie lourde et la
végétation serait sauvagée.

Nous nous interrogeons également sur l'à-propos de la passerelle piétonnière en porte-à-faux prévue dans le projet. Nous prétendons que cette passerelle serait complètement écartée du village patrimonial par la piste cyclable et la rue, ce qui défavoriserait les échanges avec les riverains et le contact direct avec notre patrimoine historique. Évitions de « banlieuiser » les berges naturelles et la vue sur les îles de Boucherville par l'ajout des infrastructures artificielles.

De plus, cela pose la question de l'accès des propriétaires riverains à leur descente au fleuve ? Comment la sécurité sera-t-elle assurée ?

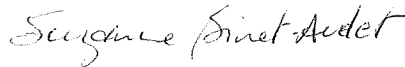
Nous entendons proposer de solutions plus adéquates, inspirées du concept de rue partagée, et ce à moindre coût et à valeur ajoutée en faisant de ce tronçon stratégique du boulevard Marie-Victorin, une promenade conviviale qui magnifiera l'ensemble du paysage bâti et naturel. Ces deux éléments conjugués constituent un tout unique et doivent, à notre avis, être préservés le plus possible.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que soit tenue une audience publique.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Martine Forest
Boucherville (Qc)

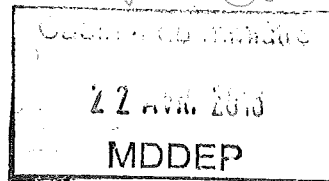


Suzanne Binet-Audet



John Moseley
Boucherville(QC)

CC: Au conseil municipal de Boucherville



Boucherville, le 20 avril 2016

Monsieur David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure
du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je requiers la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet cité en
rubrique et je vous fais part ici des motifs qui soutiennent cette demande.

Tout d'abord, je suis résidente du secteur du Vieux-Boucherville depuis près de 30 ans et
bouchervilloise depuis 50 ans. Aussi, pendant 35 ans, j'ai travaillé au ministère de
l'Environnement et ce, toujours dans les milieux riverains ce qui m'a permis de développer,
entre autres, une grande connaissance de ces milieux de même qu'une expertise au niveau de la
stabilisation des rives axée sur les phytotechnologies. Aujourd'hui, en tant que consultante, je
donne des formations sur le sujet de même que sur la Politique de protection des rives, du
littoral et des plaines inondables. Je diffuse ces formations par l'entremise de la FQM
(Fédération québécoise des municipalités), de l'ITA (Institut de technologie agroalimentaire), de
l'Université de Laval de même qu'auprès d'organismes de bassins-versants (OBV).

Par déformation professionnelle, j'ai donc depuis toujours observé les rives de Boucherville tant
au niveau de leur évolution, de leur dégradation que de leur utilisation. Je possède d'ailleurs
plusieurs photos prises tout au long des années illustrant leur évolution tant du côté des rives

boisées que de celles emmurées.

Par ailleurs, un projet d'aménagement majeur de rives a déjà été proposé à la population en 1989. Ce projet détruisait, entre autres, une superficie importante du littoral située entre le quai sis au bout de la rue Montarville et la marina et remodelait systématiquement la rive dans le même secteur en détruisant toute la végétation riveraine qui s'y trouvait. J'ai donc sensibilisé la population à l'importance de préserver les rives et mis de l'avant des actions qui ont amené le conseil municipal de l'époque à tenir plusieurs séances d'informations puis à abandonner le projet en 1990. À la fin de cette même année, on m'a incité à me présenter aux élections municipales (pour défendre l'environnement...), j'ai été élue et j'y suis restée jusqu'en 2005. Pendant toutes ces années, je n'ai eu de cesse de mettre de l'avant de multiples actions et projets, adoption de règlements, etc, pour valoriser les rives, mettre de l'avant l'importance de celles-ci et sensibiliser à cet effet les différents conseils municipaux successifs de même que la population en général.

Maintenant pour le projet dont il est ici question, malgré la justification présentée qui est de viser «à assurer la sécurité des usagers et à préserver la stabilité des infrastructures actuelles, en plus d'accroître la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt écologique», je suis plutôt d'avis qu'on détruira davantage l'environnement et qu'on outrepassera les besoins tout en utilisant des deniers publics de façon outrancière. J'entends donc faire la démonstration de mes prétentions au cours d'une audience publique et proposer des alternatives ou des améliorations aux solutions retenues.

Finalement, à plusieurs reprises lors du déroulement de la réunion d'information tenue le 31 mars dernier, les représentants de la Ville de Boucherville ne pouvaient pas répondre aux

questionnements et préoccupations des gens qui venaient au micro car les analyses techniques n'avaient pas été complétées. Par ailleurs, un des représentants a répondu à un citoyen qui questionnait sur la justification du projet que le projet présenté était une «adéquation entre les besoins (*assurer la sécurité des usagers et à préserver la stabilité des infrastructures actuelles, en plus d'accroître la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt écologique*) et les désirs du conseil municipal». Je doute malheureusement de cette adéquation.

Pour toutes ces raisons, je demande que soit tenue dans le cadre de ce projet une audience publique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

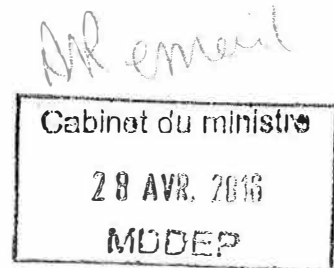


Denise Fillion

Boucherville (Québec)

Boucherville, le 21 avril 2016

Monsieur David Heurtel,
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
675 boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet: Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville

Monsieur,

À la suite de la séance d'information du BAPE sur le *Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville* nous avons pris connaissance de l'étude d'impact réalisée par le promoteur, des autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement.

De nombreux citoyens et citoyennes sont intervenus à la période de questions. Ce projet se présente comme un amalgame, un *package* de divers scénarios réalisables : la stabilisation de berge et de réfection de murets, une promenade piétonnière et le réaménagement de la piste cyclable « la Riveraine » à l'aide d'enrochements et de stabilisation végétale. Beaucoup d'interrogations, de questions sur la nature de certains travaux proposés et sur leurs biens fondés.

Étant donné que nous n'avons pas obtenu toutes les réponses à nos questions, et que cela concerne la qualité et l'identité de notre cadre de vie, le patrimoine paysager à valoriser, j'aimerais que le projet soit discuté et évalué publiquement afin d'assurer la protection de territoires d'intérêt paysager.

Veuillez agréer, Monsieur mes salutations distinguées.



Guy Bourassa
Résidant de Boucherville
Boucherville, Québec

MÉMOIRE

Le nécessaire et le non-nécessaire (*Rives et dérives*)

Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville

J'aimerais dans un premier temps faire valoir le contexte dans lequel s'inscrit ces travaux d'infrastructures et les nombreux enjeux d'aménagement que cela implique : c'est à dire la prise en compte de l'impact véritable sur des sites vulnérables et dignes d'être protégés, conservés. Dans un deuxième temps, je souhaite questionner la nature intrusive de certains travaux à travers trois exemples : l'aménagement d'une promenade exclusivement piétonnière, les travaux de restauration du mur d'enrochement dans le parc Joseph Laramée et la stabilisation de berge de la piste cyclable « la Riveraine ».

Certes, il est important de faire des travaux pour préserver la stabilité des structures existantes et assurer leur pérennité, mais il ne faut pas oublier que ceux-ci vont se faire dans un milieu naturel et historique de grande valeur. Tous et toutes reconnaissent le caractère exceptionnel du Vieux-Boucherville, la grande beauté du cadre bâti, historique et naturel et ce, en bordure du fleuve. C'est un des derniers endroits aux abords d'un rivage qui est encore facilement accessible sur la Rive-Sud de Montréal. **Toute l'approche devrait se faire plutôt dans une valorisation et qualification du paysage.** C'est donc à l'intérieur de ce contexte que la Ville veut intervenir. C'est une question de protection et de mise en valeur du patrimoine paysager. Ou plus précisément, « la prise en compte de la qualité des paysages et des cadres de vie dans les actions de préservation, de mise en valeur et de développement des territoires urbains car elle est porteuse de valeur ajoutée durable et significative pour les collectivités » (*Montréal en paysage*, collectifs P.U.M.). Ce projet nous engage dans une discussion élargie sur la pleine reconnaissance de la spécificité et de la qualité des *paysages valorisés* et de notre cadre de vie. La prise en charge de la dimension paysagère est peu considérée voire, inadéquate ou sinon, manquante dans ce projet.

Maintenant, pourquoi aménager une promenade piétonnière? Je ne vois pas la nécessité de cet ajout d'autant plus, que celle-ci sera située en retrait, *tournant le dos* au Site du Patrimoine et va isoler les citoyens, les futurs usagers du cadre de vie rural du Vieux-Boucherville. Le paysage, ce n'est pas simplement qu'une vue sur le fleuve. Une carte postale. C'est un tout. Ici encore, il faudrait plutôt dans nos actions favoriser le dialogue entre les divers éléments : des interrelations entre le fleuve, la rue, le cadre bâti, la végétation, les arbres, la canopée du boulevard (qui procure ombre et fraîcheur), etc. et qui sont à mettre en valeur. C'est notre cadre de vie. « Un cadre de vie qui résulte d'une appréciation du territoire qui se développe sur la base de valeurs (historique, esthétique, écologique, économique, etc.), d'usages (résidentiel, touristique, etc.) et d'expériences sensorielles (visuelles, auditives, olfactives, etc.) divers » (Source : *Paysages urbains en six questions*). Est-ce que cette promenade s'inscrit dans une vision? à un ensemble de moyens qui regroupés vont permettre de soutenir des actions de valorisations territoriales? « Ainsi, cette promenade piétonnière va-t-elle vraiment permettre de soutenir des actions de valorisations territoriales qui constitueront eux, un véritable « projet de paysage » pour notre municipalité?

Pour ce qui est du mur d'enrochement dans le parc Joseph Laramée, comment justifier sa démolition et la construction d'un nouveau muret de béton en bordure du fleuve? **Comment peut-on concevoir encore aujourd'hui dans le contexte de l'AGENDA 21, du développement durable, la construction d'un mur de soutènement en bordure d'un parc, de la rive, du fleuve?** Pourquoi ne pas restaurer et réparer l'ouvrage existant? En matière de patrimoine ou de paysage faire moins est souvent le mieux. Dans ce contexte, j'aurais souhaité une intervention moins invasive, moins robuste. De plus, l'impact sur les arbres en rivage est énorme. Au final le résultat sera désastreux tant pour l'environnement que pour la qualification du paysage. Là encore, le principe d'intervention est erroné, trop intrusif. Nous ne sommes pas en face d'une intervention potentiellement structurante en faveur de l'écologie et du développement durable. Encore une fois, pourquoi ne pas favoriser des actions moins dérangeantes, moins dommageables? Réparons, restaurons. Démolir coûte cher, reconstruire coûte cher. ET le tout malgré le peu d'impacts, coûte cher à l'environnement.

Concernant le réaménagement de la piste cyclable « La Riveraine », une des intervenantes à la période des questions a fait une critique assez juste à mon avis de l'approche musclée de la firme d'ingénierie. Il aurait peut-être été souhaitable dans certains secteurs, de développer une approche d'ingénierie écologique au plus près du terrain, d'utiliser les fonctionnalités des plantes pour stabiliser les berges ou bien de prioriser et valoriser des techniques alternatives de réparation, par exemple: moins de béton, d'enrochements et utiliser le végétal comme matériau de base dans la construction d'ouvrages. Autrement dit, nous souhaiterions comme citoyens, citoyennes plus d'infrastructures vertes.

En résumé, il faudrait replacer ces travaux d'infrastructures dans une plus juste perspective. Les attentes des citoyens sont grandes. Il ne s'agit pas que d'une simple réfection de murets. Cela touche la reconnaissance de paysages valorisés tel que développée dans l'esprit de la nouvelle Loi sur le patrimoine. La municipalité peut et doit restaurer ces infrastructures mais en réduisant les impacts sur l'environnement. Au final, les principes d'intervention sont à réviser. Le tout manque d'équilibre entre ce qui est nécessaire et le *non-nécessaire*.

Un autre aspect a complètement été évacué de cette étude. L'étude fait peu de cas des causes de la dégradation de ces ouvrages. Le temps, oui mais quoi encore? **Pourquoi les questions de l'érosion et du ruissellement des eaux pluviales n'ont presque pas été abordées?** Pourtant nous pouvons facilement observer l'action des eaux de pluie sur les murets, sur l'affaissement du terrain, la fragilisation du mur d'enrochement dans le parc Joseph Laramée et sur l'affaissement de la berge de certaines sections de la piste cyclable « la Riveraine ».

Espérons que les discussions futures permettront de mettre en place des mesures correctives. Nous devons nous interroger sur les enjeux de paysage et mettre en oeuvre une réflexion sur des projets d'aménagement mieux intégrés à notre milieu. Mieux concevoir et planifier les travaux d'infrastructures afin de mieux *évaluer que les objectifs de qualité paysagère soient bien atteints*. Il s'agit au final, de ré-imaginer les *frontières du paysage*, de développer une approche écologique et respectueuse de notre milieu de vie. Finalement, peut-on refaire nos devoirs? Peut-on demander une contre-expertise par une firme plus sensible à l'environnement, au paysage rural et à l'écologie?


Guy Bourassa